

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 37

présenté par  
M. Guilloteau

-----

**ARTICLE 4 SEXIES**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les grandes »

les mots :

« toutes les ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est nécessaire que le Parlement soit informé de toutes les orientations retenues dans le cadre de la stratégie définie par le Gouvernement.